

Marché aux Jouets et Jeux d'occasion

Une autre façon de consommer Noël !

Comme chaque fin d'année, la CACL organise son grand Marché aux Jouets et Jeux d'occasion. Un stand est mis à disposition **gratuitement** des habitants du territoire de la CACL souhaitant échanger, ou vendre, leurs jouets et jeux de seconde main à moindre coût. Il sera également demandé aux exposants de faire un don de jouets et jeux d'occasion lors de cet événement. Ces dons seront confiés à différentes associations pour leur redistribution. Cette année 2026, le Marché aura lieu dans la Ville de Cayenne, sur la place des Palmistes, le **samedi 28 novembre 2026 de 13h à 21h00, selon le planning suivant :**

- **10h00 – 12h30 : Installation des exposants**
- 13h : Ouverture du marché
- 15h00 : Visite de la Présidente ou de son représentant et récupération des dons de jouets ou jeux auprès des exposants
- 15h00- 18h00 : Stand photo avec le Père Noël
- 19h00 : Clôture du Marché
- 19h30 : Cérémonie de remise des dons aux associations
- 20h00 : Chanté Nwel
- 21h00 : Fin de la manifestation



Les objectifs de ce Marché sont les suivants :

- *La réduction des déchets par la valorisation et la promotion du réemploi : Eviter la production de déchets liés aux fêtes de fin d'années, en l'occurrence les jouets, qui sont souvent mis de côté ou jetés par les enfants avant d'en obtenir de nouveaux.*
- *L'échange, le partage et la solidarité entre citoyens en faisant des dons aux associations du territoire qui œuvre dans le social et particulièrement auprès des publics sensibles (les enfants).*
- *La mise en place d'opérations proposant une « autre » façon de consommer : plus économique et plus écologique, afin de faire évoluer les mentalités au sujet du développement durable.*

Une bonne occasion de réduire nos déchets en favorisant le tri et le réemploi aux couleurs de Noël !

Vous souhaitez vous inscrire ? La démarche est SIMPLE !

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **Mercredi 28 octobre 2026**.

Les inscriptions se font uniquement en ligne via un formulaire d'inscription qui se présente sous forme d'un lien (Microsoft Forms). Vous pouvez y avoir accès :

- Sur le site internet de la CACL : www.cacl-guyane.fr
- Sur les réseaux sociaux via le Facebook de la CACL : <https://www.facebook.com/CACLGuyane>

Le nombre de places est limité. La clôture des inscriptions est fixée au samedi **21 novembre 2026** ou dès que le quota des 50 exposants sera atteint. Passé cette date, nous ne serons plus en mesure de répondre favorablement à votre demande d'inscription.

Le marché est exclusivement réservé aux particuliers majeurs du territoire de la CACL.

REGLEMENT

Article 1 : Date et lieux de la manifestation	La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) organise le Marché aux Jouets et Jeux d'Occasion ouvert au public le samedi 28 novembre 2026 sur la place des palmistes à Cayenne. L'événement est réservé aux personnes majeures du territoire de la CACL, souhaitant vendre des jeux et jouets d'occasion dans un esprit de réemploi et de réduction des déchets.
Article 2 : Conditions de participation	La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire via un formulaire d'inscription. Chaque exposant devra fournir ce règlement signé à renvoyer par mail à : environnement@cacl-guyane.fr. Le formulaire est dématérialisé.
Article 3 : Les objets autorisés	Sont autorisés à la vente et en bon état : • Jeux et jouets • Livres • Costumes, vêtements, maroquinerie ou chaussures de fête • Produits en bon état, propres et acceptables à la vente Sont strictement interdits : • Vêtements du quotidien ou uniformes scolaires • Livres inappropriés pour les enfants, de contenu trop mûr (violence, sexualité) • Alcool, produits alimentaires ou périssables • Produits cosmétiques et de beauté • Armes ou objets dangereux • Produits contrefaits • Animaux vivants • Produits neufs ou issus d'un stock professionnel • Eléments à caractère religieux Les jeux et jouets fonctionnant sur batterie devront être présentés avec leur batterie chargée. Les exposants devront avoir auprès d'eux des piles rechargeables (dans la mesure du possible) nécessaires au fonctionnement des jeux et jouets à piles afin que les acheteurs potentiels puissent tester leur bon fonctionnement. Les jeux de société et puzzles devront être présentés complets, avec la règle du jeu.
Article 4 : Action solidaire	En bénéficiant d'un espace de vente gratuitement, il est demandé par solidarité de faire un don d'au moins un jouet ou jeu à la CACL. La CACL se charge de redistribuer les dons aux associations caritatives du territoire.
Article 5 : Condition relative à l'installation	L'installation se fera de 10h00 à 12h30 pour faciliter l'ouverture de la manifestation à 13h00. Tout retard ou absence à 13h entraînera l'annulation de la réservation du stand. Chaque exposant disposera d'un emplacement de 2 mètres linéaires maximum. Les emplacements ne sont pas réservés et/ou attitrés. Les exposants devront respecter strictement leur emplacement. Aucun changement ne sera autorisé sans validation préalable de l'équipe organisatrice.
Article 6 : Imprévu	Chaque exposant s'engage à prévenir l'organisateur de tout imprévu causant son indisponibilité le jour de la manifestation.
Article 7 : Vente et tarifs des jouets	Le prix des articles vendus par les exposants sera fixé par eux – même. Avec leur inscription, les exposants ont acquis une autorisation exceptionnelle de participer au Marché aux jouets d'occasion, c'est à dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés dans le but d'une revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 8 : Responsabilités des participants	Chaque exposant est responsable de son matériel, de ses objets et de la tenue de son stand. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités quant à la qualité de conservation et au contenu des articles vendus par les exposants.
Article 9 : Mise à disposition	Des nappes seront distribuées aux exposants le jour de la manifestation pour favoriser l'harmonisation des tables. Cependant chaque exposant est vivement encouragé à décorer son stand afin de contribuer à l'esprit du Marché et de Noël (guirlandes, boules, sapins, etc.).
Article 10 : Sécurité	Les participants doivent respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs (par exemples, pas de feux ou branchements électriques non autorisés) La circulation des véhicules est interdite sur le site pendant le marché. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la vente tout objet, jouet, jeu ou ouvrage contraire à l'esprit du Marché.
Article 11 : Gestion des déchets	Il est demandé aux participants de laisser le site en bon état de propreté. Le stand sera impérativement vidé de tout objet. Les déchets ne devront pas être jetés au sol, il conviendra d'utiliser les bacs mis à disposition pour les éventuels déchets générés et de respecter les consignes de tri.
Article 12 : Respect des horaires	Les participants s'engagent à s'organiser pour tenir leur stand de 13h00 à 19h00, sauf si leurs jeux et jouets sont <u>intégralement</u> vendus ou donnés. Tout départ anticipé de l'exposant avant l'heure de clôture officielle des stands (19h) entraînera l'exclusion définitive de ses futures demandes d'inscription à la manifestation.

Date limite d'inscription le 21 novembre 2026

Vous avez des questions ?

0594 28 91 07

environnement@cacl-guyane.fr

www.cacl-guyane.fr

